

### **Le problème**

Nancy, plus de 105 000 habitants, compte 47 000 étudiants et 6 000 universitaires. La commune accueille et organise de nombreux événements qui attirent un public très large. Enfin, le nombre de touristes s'élève à plus de 3 millions par an. La sécurité des plus jeunes doit être assurée et le grand public doit être sensibilisé aux dangers de la ville pour les enfants, en particulier pendant leurs déplacements.

### **Votre solution innovante**

La création de « Points Relais Sécurité » qui, en cas de détresse, permettent aux enfants et aux adolescents de trouver refuge auprès de partenaires adhérents.

### **Les objectifs**

Ce projet a pour finalité :

- d'apporter appui et soutien aux personnes mineures,
- d'engager les commerçants dans une démarche citoyenne,
- d'obtenir l'adhésion de maximum de partenaires afin de couvrir l'ensemble du territoire,
- de maintenir le « bien vivre ensemble ».
- sensibiliser le grand public à la cause des enfants.

### **La description de l'innovation**

- **Qui :**

Cette action a été engagée par la délégation politique familiale et petite enfance. La gestion du dispositif est assurée par le pôle Petite Enfance du CCAS, en partenariat avec les associations de commerçants : « les Vitrines de Nancy ».

- **Pour qui :**

Tous les mineurs, enfants en bas âge et adolescents jusqu'à 18 ans.

- **Quoi :**

La solution retenue a été de mettre en place des « Points Relais Sécurité », réseau d'entraide constitué de partenaires qui prêtent secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville.

Les adhérents aux « Points Relais Sécurité » peuvent être des commerçants, des associations, des établissements institutionnels et/ou municipaux.

Ils s'engagent à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat.

Les établissements souhaitant adhérer aux « Points Relais Sécurité » doivent remplir les conditions suivantes :

- Les locaux doivent être situés au rez-de-chaussée et en premier corps de bâtiment.
- L'entrée doit être autorisée au moins de 18 ans.

Les lieux sont identifiés par un visuel unique (autocollant...) signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge.

Les adhérents doivent adopter une attitude calme et rassurante face à l'enfant :

1. Accueillir l'enfant et le rassurer.
2. Prendre connaissance de la raison pour laquelle l'enfant se réfugie en lui posant des questions.

3. Se renseigner sur l'identité des parents et les moyens de les joindre.
4. Prévenir un des parents pour qu'il vienne chercher son enfant et vérifier son identité à son arrivée.
5. Appeler la police municipale qui est disponible de 6h à 3h du matin (24h/24h) dans les cas suivants :
  - si l'enfant n'est pas en possession du numéro de téléphone de l'un de ses parents.
  - s'il a été suivi ou agressé verbalement et/ou physiquement.

- **Quand :**

Le dispositif a été lancé le 20 novembre 2018 à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

### **Les moyens humains et financiers (internes et externes)**

- Les moyens humains internes de la collectivité :
  - un agent administratif en charge des relations et du fichier des adhérents, à 10%.
  - un apprenti du service commerce en charge de la prospection sur le territoire à 10%.
- Outils de communication et kits de prise en charge pour les adhérents :  
518,40 € pour 1000 feuillets, 200 dépliants, 160 affiches à la charge de la collectivité,  
259,20 € pour 200 macarons autocollants payés par l'association des commerçants « les Vitrites de Nancy ».

### **L'évaluation de l'innovation**

- **Impact**

Ce dispositif met en avant la priorité donnée à la qualité de vie et à la prise de conscience des dangers de la ville pour les enfants.

Il permet d'associer les commerçants, les institutions et les associations à cette ambition.

Les adhérents sont repérés comme des entreprises citoyennes de par la motivation de leur personnel pour une action utile et judicieuse qui peut servir de modèle en matière d'engagement citoyen efficace.

- **Potentiel**

Cette action est facilement essaimable à d'autres territoires.

Le coût est faible par rapport à l'enjeu car il nécessite simplement une volonté conjointe.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Ce dispositif compte actuellement 59 commerçants et 22 établissements institutionnels, municipaux et associatifs.

A ce jour, aucun incident majeur n'a été relevé.

Un suivi trimestriel est effectué et une messagerie est activée permettant aux adhérents de communiquer rapidement avec le service en charge de la gestion du dispositif.

**3 Mots clés :** Enfance - Sécurité - Citoyenneté